

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007  
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du 26 SEP. 2007

### **SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET INTERREG III A RHIN SUPERIEUR CENTRE SUD 2C11**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération en date du 4 novembre 2005 n° 6<sup>e</sup> / 135-05 relative à la participation du Département au projet INTERREG III A Rhin Supérieur Centre Sud 2c11.
- VU la délibération en date du 8 septembre 2006 n° 6<sup>e</sup> / 98-06 relative à la signature de la convention pour le projet INTERREG III A Rhin Supérieur Centre Sud 2c11.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant à la convention particulière relative au projet INTERREG III A Rhin Supérieur Centre Sud 2c11 jointe au rapport.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions